

ABONNEMENT

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERIONS

Annances, la ligne 30
Réclames, — — — — — 75
Faits divers, — — — — —

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier le réclame ou les annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

ou s'abonne :
A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 SEPTEMBRE

Le Temps publie la note suivante, qui a tout à fait le caractère d'une communication officielle :

Trois archevêchés ou évêchés sont actuellement vacants par suite du décès de leurs titulaires, à savoir : l'archevêché de Cambrai et les évêchés de Gap et Saint-Brieuc. Cette triple vacance soulève une question assez importante au point de vue parlementaire. On se souvient qu'au cours de la discussion du budget de 1888, M. Labrousse, député de la Corrèze, fit adopter par la Chambre un amendement réduisant de 40,000 fr. le crédit affecté au traitement des archevêques et évêques, en attachant à cette réduction cette signification que le gouvernement serait tenu de supprimer les sièges épiscopaux non concordataires, au fur et à mesure des extinctions.

Le ministre des cultes d'alors, M. Faye, n'accepta la réduction qu'à titre d'économie, mais se refusa à accepter l'interprétation qu'y donnait M. Labrousse. Le Sénat, pressé par les délais et pour éviter le recours aux douzièmes provisoires, vota le budget tel qu'il revenait de la Chambre, le jour même de la chute du cabinet Tirard, sans se prononcer sur le sens des réductions qu'avait opérées la Chambre.

C'est dans ces conditions que s'est produite la vacance des trois sièges de Cambrai, Gap et Saint-Brieuc. C'est pour les deux premiers que se pose la question que nous signalons.

Le siège de Cambrai, qui a été constitué en évêché par le Concordat, a été érigé en archevêché longtemps après le Concordat, en 1844.

L'évêché de Gap n'existait pas au moment du Concordat et a été créé postérieurement à ce dernier.

Seul, l'évêché de Saint-Brieuc est absolument concordataire.

Il s'agit de savoir si l'on doit accepter l'interprétation donnée par M. Labrousse à

la réduction de 40,000 francs votée par la Chambre sur la proposition de ce député. En cas d'affirmative, l'archevêché de Cambrai devrait être ramené au rang d'évêché, ce qui se traduirait par une réduction de 5,000 francs ; en outre, l'évêché de Gap devrait être purement et simplement supprimé.

Mais le ministre actuel des cultes, M. Ferrouillat, pas plus que son prédécesseur, n'a accepté cette interprétation.

Dans son projet de budget, déposé le 21 juin dernier, M. Ferrouillat a demandé le rétablissement du crédit au chiffre antérieur, c'est-à-dire à 930,000 fr., en invitant la Chambre à ne pas maintenir, en 1889, la diminution de 40,000 francs votée en 1888. Dans l'exposé des motifs du budget, il est dit textuellement, en effet :

« Cette somme est nécessaire pour pourvoir aux quatre-vingt-sept sièges, quel que soit la date de leur création. »

Le gouvernement a, en outre, résolu de ne pourvoir aux trois vacances épiscopales qui existent que quand la commission du budget et la Chambre se seraient prononcées sur la question.

A la veille des vacances, la commission du budget, appelée à se prononcer sur la question, a maintenu la réduction de 40,000 francs à une voix de majorité. Il est vrai qu'elle était loin de se trouver au complet ce jour-là.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement attend maintenant la décision de la Chambre elle-même, pour faire ses nominations. L'ajournement portera même sur l'évêché de Saint-Brieuc, quoiqu'il en soit concordataire et que, par suite, il ne provoque aucune difficulté.

INFORMATIONS

QU'A-T-ON FAIT DE L'ARGENT ?

Par voie de tirage au sort et surtout par voie de favoritisme, M. le ministre civil de la guerre, violant impudemment la loi de re-

croitement existante pour en appliquer une autre qui n'est pas encore votée et ne sera peut-être jamais votée par le Parlement, a renvoyé par anticipation une partie de la classe de 1884.

Si M. de Freycinet a cru se rendre populaire par cette illégalité, il s'est étrangement trompé. Les réclamations et les critiques pleuvent de toutes parts si dru que M. le ministre croit devoir s'excuser et rejeter sur la situation budgétaire la responsabilité de cette mesure. Le renvoi anticipé serait dicté, fait-il dire, par la nécessité de ne pas dépasser les crédits de la guerre votés pour 1888 et ceux demandés pour 1889.

Nous ne savons pas au juste ce que M. de Freycinet a demandé pour 1889, l'état de dépenses des différents départements ministériels ayant été déjà remanié deux ou trois fois. Mais nous savons que les comptes de 1888 ont été basés sur le recrutement déterminé par la loi en vigueur, et s'il est vrai que, pour ne pas dépasser maintenant les crédits alloués pour 1888, le ministère de la guerre soit obligé de rogner à pleins ciseaux sur les journées de présence, c'est-à-dire de démantibuler notre armée, il ne serait pas inutile qu'il nous dise ce qu'on a fait de l'argent !

LA GRATUITÉ

Le Siècle dit qu'on a réuni ces jours derniers, au ministère de l'instruction publique, les inspecteurs à l'effet de leur demander leur sentiment sur la gratuité de l'enseignement.

A l'unanimité moins quatre voix, ils se sont prononcés contre la gratuité.

Il faut que la situation créée par la gratuité soit devenue bien intenable pour que, dans les conseils mêmes du ministère de l'instruction publique, on en soit venu à y discuter la question de la gratuité et à la condamner presque à l'unanimité.

Nous verrons peut-être bientôt les républicains diffier eux-mêmes cet article de leur programme.

22 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

CHAPITRE V

LE DOCTEUR CONGRUANT

(Suite)

— Vous le voyez ? vous l'entendez ? dit le docteur Congruant. Voici que l'accès le reprend. Notre prudence est excessive et notre expérience avisée, allez !

Il tâta le pouls à Camille, en dépit de ses résistances.

— Pouls peu agité... battement de l'artère presque normal. La folie du voyageur est évidemment héréditaire ; elle fait partie de son économie. Je le répète, elle est incurable. Cela se terminera par un état continu de démence et même d'idiotisme, conséquence prévue. La science l'affirme. Vous pouvez lâcher le bras.

— Voyons, docteur. Voilà une plaisanterie qui à la fin m'épouvante.

— Pauvre garçon ! murmura le médecin avec un sourire de compassion.

— Voulez-vous me laisser parler un instant et m'écouter jusqu'au bout ?

— Soit, je vous écoute.

Et se tournant vers l'hôtelier :

— Aux malades il ne faut rien refuser d'inoffensif, surtout aux malades affligés de folie épileptique.

Camille haussa les épaules. Il commençait à avoir réellement peur. Il se rappelait que le parti pris peut traduire, par la folie, les actes les plus anodins et les paroles les plus naturelles, que la simple signature d'un médecin suffit pour ouvrir et refermer sur un malheureux l'asile des aliénés.

— Je suis garçon... commença Camille.

— Ah ! voilà, voilà ! interrompit le docteur. Les alcools à fortes doses, le jeu à nuits répétées, l'ingestion ininterrompue de la nicotine, les passions sans frein, l'existence à toutes brides en un mot. Il ne faut pas autres choses pour amener et expliquer les troubles cérébraux dont la fréquence...

— Mais, de grâce, docteur ! Laissez-moi parler tout mon saoul, sans m'interrompre, car vous vous fourvoyez, je vous assure ; vous vous fourvoyez à mon endroit.

Le docteur Congruant eut un sourire de haute pitié sur les lèvres.

— Parlez, dit-il.

— Je suis garçon, et je suis riche.

— Diable ! le cas se compliquerait-il de la folie des richesses ?

— Je suis riche et sans parents et je désire me

marier. Quoi de plus légitime et de plus régulier ? Sur la vue d'une carte photographique, je poursuis la jeune fille qui semble devoir réaliser mes vœux. Par une série de fatalités — et ma situation présente en est une — je manque cette jeune fille d'une ville à l'autre. J'arrive ; elle est repartie. Ici, je me laisse emporter à une certaine explosion de tempérament ; je casse une pendule, on me prend pour un fou et l'on m'écrase dans ce cabinet. On vous fait venir et je me défends comme je le puis. Voilà la vérité et je confesse qu'il y a dans tout cela, pour l'homme le plus raisonnable, de quoi devenir bien réellement et irrémédiablement fou.

— Votre récit, mon pauvre garçon, est assez logique, mais en même temps un peu bizarre. La logique dans l'idée prédominante est un des traits saillants de la démence. De plus, ce qui me persuaderait dans l'ébranlement déplorable de vos facultés mentales est précisément l'étrange façon de choisir une femme, prodrome flagrant et aveuglant.

— Docteur, pourriez-vous me dire alors comment raisonnerait une personne sensée ?

— Elle raisonnerait tout à fait comme vous, jeune homme, et voilà surtout ce qui me désespère. Pour les aliénés distingués, les corps et les intelligences malades n'ont point de mystères, point de faux-fuyants. Nous voyons clair... très

clair où le vulgaire ne voit absolument rien. Où l'intelligence la plus aigüe ne comprend goutte, nous comprenons tout, nous autres !

Et le docteur sollicitait du regard une approbation autour de lui.

— Le docteur Congruant est un grand docteur, appuya l'hôtelier de l'hôtel du Félibrige.

— Je vous supplie donc, alors, de ne pas me condamner sans appel. Je ne vous demande qu'un sursis de trois jours. J'ai, à Paris, un ami intime, M. Daniel de Pragat, attaché au parquet de la Seine. Il me connaît depuis longtemps et sait l'histoire de mon mariage. Ordonnez que je puisse lui télégraphier de venir à Avignon et la lumière se fera.

— Voilà qui me semble plus insensé que tout le reste. Cependant, comme il ne faut pas exaspérer cette folie déjà à son maximum d'intensité, il convient d'attendre.

— Merci, docteur. Ordonnez seulement encore qu'en attendant l'arrivée de mon ami, on me retire d'ici, qu'on me mette dans une chambre convenable et me serve à dîner. Je meurs littéralement de fatigue et de faim.

— Que pensez-vous de ceci, monsieur l'hôtelier ?

— Non, non, répondirent en chœur les valets du Félibrige. Il n'aurait qu'à reprendre quelques accès de fièvre chaude. Un moment suffirait po

» maritime, a-t-il dit, je lui exprime l'admiration que j'ai éprouvée en visitant l'escadre française dans la rade des Salins-d'Hyères ainsi que l'arsenal de Toulon.

» J'ai admiré la discipline et l'instruction des équipages, la parfaite organisation des différents services, chose naturelle chez une nation dont l'histoire navale est aussi glorieuse que celle de la France elle-même.

» Je bois donc à la marine française, si dignement représentée ce soir.

» L'amiral Dupetit-Thouars, préfet maritime de Toulon, s'est exprimé en ces termes :

« Mon cher amiral, Je vous remercie, au nom de tous ceux qui m'entourent, des vœux que vous formez pour la grandeur et la prospérité de notre pays, et je tiens à vous dire les regrets que nous éprouvons de ce départ de l'escadre espagnole.

» Mais les relations qui se sont établies durant votre séjour à Toulon, la belle tenue de vos marins et de vos bâtiments, votre courtoisie personnelle, mon cher amiral, ont ravivé les souvenirs communs d'un passé glorieux, et c'est de tout cœur que nous nous unissons pour porter la santé de S. M. la reine régente, de votre jeune roi, en un mot de l'Espagne et de sa vaillante marine.

» Le commandant de la corvette espagnole la *Castilla* a prononcé un discours très flatteur pour le patriotisme français, et a terminé en criant : « Vive la France ! Vive l'Espagne ! »

» Les invités n'ont quitté que très tard la *Numancia*.

LE VOYAGE DE M. CARNOT

Cherbourg, 12 septembre.

A Valogne, la municipalité avait fait tous ses efforts pour rendre la réception de M. Carnot surprenante. Elle n'y a point réussi.

Un pompier a été décoré de la médaille de sauvetage — et c'est tout.

Naturellement, nous avons eu le bonheur d'entendre la *Marseillaise* et le *Père la Victoire*.

Ainsi que vous le savez par télégramme, en arrivant à Cherbourg, nous n'avons trouvé aucune carte, aucune voiture, aucune invitation.

Cependant la ville est fort bien pavoisée. L'escadre qui doit nous accompagner est composée des navires suivants :

Suffren, Océan, Marengo, Epervier, Achéron, Dague et six torpilleurs.

Les illuminations qui sont préparées promettent d'être fort belles.

Le temps qui était menaçant s'est éclairci et la soirée sera fort belle.

Des cordons de lanternes vénitienne et de verres de couleurs sont disposés autour du bassin du Commerce, où aura lieu la fête de nuit.

Les manœuvres de nuit promettent d'être très intéressantes.

Cherbourg, 12 septembre.

La municipalité a fait lancer un ballon

qui s'est élevé dans les airs tandis que la foule hurlait :

— A bas la République !

— A bas la municipalité !

Le maire a été d'un ridicule achevé.

Sur la place du Château, une statue affreuse, horrible, épouvantable, représentant la ville de Cherbourg, ou la République, nous n'avons pu deviner est élevée depuis ce matin.

Elle grimace tellement que tout le monde rit et se moque.

Après des démarches nombreuses, nous avons reçu des invitations pour la fête de nuit, mais le maire a été absolument inconvenant.

Notre confrère de l'*Observateur français*, David Auschitzky, a reçu un coup de poignard en se promenant sur le quai ; il avait été désigné par un ouvrier en blanc qui avait dit :

« Voilà un boulangiste... »

Un carnet que portait notre confrère a fait dévier le coup.

Les illuminations sont réussies.

Cherbourg, 12 septembre.

M. le Président de la République s'est embarqué ce matin, à huit heures, sur le *Marengo* ; il a seul pris place sur le cuirassé, avec M. Floquet, président du conseil, le général Brugère, le commandant Chamoin, le capitaine Cordier et M. Arrivière, son secrétaire particulier.

Toutes les autres personnes de sa suite, y compris les préfets et les autorités civiles, sont montées sur le bateau à vapeur la *Normandie*.

Tous les navires sont pavoisés.

Le Havre, 12 septembre, 3 h. 30.

L'escadre est arrivée sur rade. Le remorqueur la *République* vient de partir pour aller chercher les passagers qui étaient partis sur la *Bretagne* au-devant du Président.

Le Président entrera dans le port du Havre à bord de l'*Élan*.

Il va débarquer dans très peu de temps.

LA STATUE DE DANTON

Dimanche 23 septembre aura lieu à Arcis-sur-Aube l'inauguration de la statue de Danton.

Cette statue est l'œuvre du sculpteur Longepied.

M. Floquet, ministre de l'intérieur, présidera la cérémonie d'inauguration, assisté de députés et de sénateurs.

Le train ministériel arrivera à Arcis dimanche à midi.

Ainsi, il n'y a plus à en douter, une statue va être élevée à l'un des hommes les plus néfastes de la première République.

On voit que la troisième République, celle de M. Carnot, qui est d'ailleurs celle de M. Floquet et de Félix Pyat, ne s'effraie nullement de ces hommages aux figures sanglantes de la Terreur.

On sut dû s'arranger pour inaugurer ce chef-d'œuvre le 2 septembre 1889, afin de fournir aux orateurs officiels l'occasion de louer Danton des massacres ordonnés par lui à l'abbaye et ailleurs, et qui sont son

plus beau titre de gloire. On fera bien même de reproduire, pour l'édification de la jeunesse républicaine, ces paroles de Danton au comte de Ségur, pendant que Maillard faisait égorger les malheureux prisonniers :

« Nous sommes de la canaille, nous sortons du ruisseau. Avec les principes d'humanité ordinaires, nous y serons bientôt replongés ; nous ne pouvons gouverner qu'en faisant peur. »

Ce jour-là, 40 scélérats, payés par lui au nom du gouvernement, tuèrent 474 personnes à coups de sabre, à raison de 6 fr. par tête ; et les jours suivants, ils massacrèrent 4,500 victimes.

L'orgie républicaine, on le voit, est près de la période de son paroxysme, et son centenaire de 89 ne sera que le « manteau troué » du centenaire de 93.

A quand les statues de Marat, de Robespierre et de Fouquier-Tinville, de Carrier et des autres émules de Danton, qui ne pouvaient gouverner qu'en faisant peur ! — Leurs singes d'aujourd'hui, en effet, en sont réduits à cette politique de la peur. S'ils érigent des statues à leurs sanglants ancêtres, c'est pour avoir le courage de les imiter jusqu'au bout.

Le peuple français est-il assez dégénéré pour supporter le joug de la coterie de Robespierrots et de Dantonnets qui lui prépare ouvertement ce regain des monstruosité de la Terreur !

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Comice agricole de l'arrondissement de Saumur

CONCOURS DE GENNES Le 9 septembre 1888

Liste des prix décernés

Culture d'ensemble

Hors concours : diplôme d'honneur à M. Billot, directeur de la ferme-école du Prieuré de Saint-Georges, pour la bonne tenue de son exploitation et le zèle qu'il apporte à la direction de cet établissement.

1^{er} prix : une médaille de vermeil et 100 fr. à M. Babin, de Coutures ; exploitation de 15 hectares environ.

2^e prix : une médaille d'argent et une charrue vigueronne à M. Oriou, fermier au Bas Champs, commune de Saint-Georges ; exploitation de neuf hectares.

Viticulture

1^{er} prix : une médaille de vermeil à M. Naudin, propriétaire aux Butards, commune de Gennes ; exploitation de 25 hectares 45 ares.

2^e prix *ex-æquo* : une médaille d'argent à M. Lecompte fils, fermier à Louerre ; exploitation de 40 hectares ; — une médaille d'argent à M. Goizet, propriétaire à Ambillou ; exploitation de 11 hectares.

coucher que sur un morceau de linge malpropre, à ne recevoir qu'une nourriture médiocre tendue au bout d'une tringle ; à se voir traité, dans ce réduit privé d'air et de lumière, comme une bête sauvage et à venir respirer dans ce losange en présence de curieux désœuvrés.

Seul et tout bas, il s'emportait en malédictions, en plaintes sourdes, en colères intérieures. Tout haut et regardé, il causait avec une grande témérité d'expressions et un velouté de timbre enchanteur.

Plus il se montrait calme, plus on se défiait de lui, on le redoutait. C'était là, pour l'infortuné Parisien, un épouvantable supplice.

— Ah ! murmurerait-il, si je l'épouse jamais, cette jeune fille, il faudra qu'elle m'adore quand je lui aurai conté ce que j'ai souffert à cause d'elle. Le bonheur me fera tout oublier, je l'espère, et nous rirons alors ensemble de mes déconvenues. Si mes amis du boulevard des Italiens se doutaient, s'ils savaient... Je joue ici un rôle atroce et ridicule à la fois.

(A suivre.)

Dans la foule, à un feu d'artifice : — Quel pétard ! s'écrie, sans penser à mal, un bon bourgeois qui est derrière une femme énorme.

La grosse femme se retournant, avec indignation : — Insolent !

Prix spécial : une médaille de vermeil et citation à l'ordre du jour à M. Gaschet, propriétaire à Saint-Pierre-en-Vaux, commune de Saint-Georges, pour 15 hectares de bois qu'il a fait défricher et planter en vigne depuis quelques années ; ces vignes, en très bon état, semblent promettre beau coup pour l'avenir.

Prix supplémentaire : somme de 40 fr. offerte à M. Saby, à titre d'encouragement pour l'exploitation du vignoble appartenant à M. Persac.

RÉCOMPENSES AUX BONS SERVITEURS

1^{er} prix : diplôme d'honneur et 50 fr. à Marie Boisseau, de Grezillé, pour 50 années de bons et loyaux services chez le même maître.

2^e prix : médaille d'argent et 25 fr. à M. Pâté, Joseph, aux Huraudières, près Saumur ; 37 ans de bons services dans la même maison.

3^e prix : 25 fr. à Sigogne, Louis, de Gennes ; 22 ans de services.

4^e prix : 20 fr. à Anne Rabouin, de Gennes ; 21 ans de services.

5^e prix, *ex-æquo* : 15 fr. à Aubeur, Auguste, de Saint-Georges ; 14 ans de services ; — 15 fr. à Ragueneau, François, de Gennes ; 14 ans de services.

6^e prix, *ex-æquo* : 10 fr. à Michel Klein, de Saumur ; — 10 fr. à Marie Aubeur, de Gennes.

7^e prix : 5 fr. à Brisset, Pierre, de Gennes.

Labourage

Force de 4 têtes de trait

2^e prix : médaille de bronze et 40 fr. à M. Renaud, de Gennes.

Force de 2 et 3 têtes de trait

1^{er} prix : médaille d'argent et 50 fr. à M. Page, d'Allonnes.

2^e prix : médaille de bronze et 30 fr. à M. Marinière, de Saint-Georges.

Prix spécial : médaille d'argent, 50 fr. et citation à l'ordre du jour à M. Perchard, de Saint-Georges, pour son labour à un seul cheval.

CHARRUES VIGNERONNES

1^{er} prix : médaille d'argent et 30 fr. à M. Perchard, de Saint-Georges.

2^e prix : médaille de bronze et 25 fr. à M. Page, d'Allonnes.

Espèce chevaline

Juments poulinières suivies d'un poulain

1^{er} prix : médaille d'argent et 50 fr. à M. Guyomard, de Saint-Martin.

2^e prix : médaille de bronze et 45 fr. à M. Guyomard, de Saint-Martin.

3^e prix : 40 fr. à M. Yvon fils, de Saumur.

4^e prix : 35 fr. à M. Bressière.

Poulains d'un an

1^{er} prix : médaille d'argent et 50 fr. à M. Besson, de Saint-Clément.

2^e prix : médaille de bronze et 45 fr. à M. Lepst, de Vivy.

3^e prix : 40 fr. à M. Guyomard, de Saint-Martin.

4^e prix : 35 fr. à M. Cady, de Denezé.

Poulains de 2 ans

1^{er} prix : médaille d'argent et 50 fr. à M. Prou-

teau, de Saint-Georges.

2^e prix : médaille de bronze et 45 fr. à M. Mazé, des Rosiers.

3^e prix : 40 fr. à M. Sylvaïn, de Louerre.

4^e prix : 35 fr. à M. Moron, de Coutures.

5^e prix : 25 fr. à M. Guillemet, des Rosiers.

Espèce bovine

Taureaux

1^{er} prix : médaille d'argent et 40 fr. à M. Lord, Jean, de Doué, pour un taureau de race mancelle, âgé de 2 ans.

2^e prix : médaille de bronze et 30 fr. à M. Leblanc, Pierre, de Saint-Martin ; pour un taureau de race mancelle, âgé de 18 mois.

3^e prix : 20 fr. à M. Greffier, Louis, des Rosiers, pour un taureau de race mancelle, âgé de 18 mois.

Vaches laitières

1^{er} prix : médaille d'argent et 50 fr. à M. Nivelle-Baujon, des Rosiers, pour une vache de race Durham, âgée de 5 ans.

2^e prix : médaille de bronze et 40 fr. à M. Guyomard, de Saint-Martin, pour une vache de race Durham, âgée de 4 ans.

3^e prix : 30 fr. à M. Aubin-Brisset, de Gennes, pour une vache de race du pays, âgée de 5 ans.

4^e prix : 20 fr. à M. Perrien, des Rosiers, pour une vache de race mancelle, âgée de 5 ans.

Génisses

1^{er} prix : médaille d'argent et 40 fr. à M. Lévêque, Pierre, de Gennes, pour une génisse de race du pays, âgée de 19 mois.

2^e prix : médaille de bronze et 30 fr. à M. Pél-

Auguste, du Thourel, pour une génisse de race mancelle, âgée de 18 mois.
3^e prix : 25 fr. à M. Aubin-Brissel, de Gennes, pour une génisse de race mancelle, âgée de 18 mois.

Espèce ovine

1^{er} prix : médaille d'argent et 20 fr. à M. Aubin-Brissel, de Gennes, pour un lot de 36 moutons.
2^e prix : médaille de bronze à M. Caillé, pour un lot de 19 moutons.
3^e prix : 10 fr. à M. Taraude, pour lot de 9 moutons.
4^e prix : 5 fr. à M. Desplace-Marie, pour lot de 3 moutons.
5^e prix : 5 fr. à M. Desfreignes, pour lot de 3 moutons.

Espèce caprine

1^{er} prix : 10 fr. à M. Diard, pour son bouc.
2^e prix : 5 fr. à M. Meunier, Eugène, pour sa chèvre.

Espèce porcine

Verrats

1^{er} prix : médaille d'argent et 30 fr. à M. Lepuy, de Vivy, pour un verrat.

Truies

1^{er} prix : médaille de bronze et 30 fr. à M. Lepuy, de Vivy, pour sa truie.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Prix unique *ex-æquo* : 10 fr. à M. Diard, pour 5 canards ; — 10 fr. à M. Bourdais, de Gennes, pour 7 canards ; — 10 fr. à M^{me} Guyomard, de Saint-Martin, pour 2 coqs et 2 poules de Houdan ; — 10 fr. à M. Tétédoie, pour une poule et 15 œufs.

Produits agricoles, horticoles et maraichers

Hors concours : diplôme d'honneur à M. Gasnier-Esnault, des Rosiers, pour collection très variée de produits maraichers, graines, légumes, etc.

Hors concours : diplôme d'honneur à M. Gasnier fils, des Rosiers, pour ses haricots de semis auxquels la commission a donné le nom du producteur.

Un diplôme d'honneur et 20 fr. à M. Chasle, de Varennes, pour ses légumes très variés et fruits : cantaloups, potirons et choux monstrueux, raisins, pêches, etc.

Une médaille d'argent à M. Douet, François, de Doué, pour sa collection de pommes de terre.

Une médaille de bronze à M. David, Louis, de Tigné, pour ses poires, pommes et différents cépages greffés sur riparia.

Hors concours : diplôme d'honneur à M. Baudrier, de Gennes, pour fruits, roses, dahlias, bégonias et végétaux divers pour massifs.

Médaille d'argent à M. Baudrier fils, de Saumur, pour sa belle collection de roses variées.

Hors concours : diplôme d'honneur à M. Mercier, de Tours, pour ses produits chimiques pour engrais.

Médaille d'argent à M. Avenier, de Saumur, pour ses engrais chimiques et naturels.

10 fr. à M. Guénault, de Gennes, pour son excellent beurre.

Médaille de bronze à M. Tétédoie, de Gennes, pour son pain très bien travaillé.

Vins et Liqueurs

Hors concours : diplôme d'honneur à M. le docteur Maupoint, de Gennes, pour ses vins rouge et blanc de différentes années.

Hors concours : diplôme d'honneur à M. Chaluau, de Brézé, pour son vin blanc de 1887.

Médaille d'argent à M. Delaunay, de Gennes, pour ses vins variés, rouge et blanc, de différentes années.

Médaille d'argent à M. Babin, de Coutures, pour ses vins variés, rouge et blanc, de différentes années.

Médaille de bronze à M. Duval, de Chinon, pour sa crème de cassis.

Médaille de bronze à M. Bridel, de Richelieu, pour sa liqueur dite Caroub.

Médaille de bronze à M. Rouffeu, de Gennes, pour ses vins de Groleau de 1887.

Médaille de bronze à M. Martin, de Saint-Georges, pour ses vins ordinaires et ses vins remontés.

Médaille de bronze à M. Cochard, de Gennes, pour ses eaux-de-vie de marc et de vin.

Médaille de bronze à M. Moron, Mathurin, de Coutures, pour son eau-de-vie de 1887.

Instruments agricoles

Hors concours : diplôme d'honneur à M. Maurice, de Chinon, pour le pulvérisateur Vigouarnux qu'il a présenté.

Hors concours : diplôme d'honneur à M. Favaud, pour l'ensemble de son exposition.

Une médaille d'argent à M. Dovalle, pour perfectionnement apporté à un pressoir dont il est l'inventeur.

Une médaille d'argent à M. Ruesche, de Saint-Florent, pour l'ensemble de son exposition de harnais, et notamment pour son licol-bridon, son collier à rallonge, et son amblet pour attelages de bœufs.

Une médaille d'argent à M. Vigneron-Thavenard, de Saumur, pour l'ingénieux instrument qu'il a inventé pour peler les pommes.

Une médaille de bronze à M. Fresneau, charron à Gennes, pour l'ensemble de son exposition.

Une médaille de bronze à M. Pasquier, de Saumur, pour l'ensemble de son exposition.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Le service d'hiver sera inauguré lundi prochain, 16 septembre, sur le réseau de la Compagnie d'Orléans.

CONCOURS DE PIGEONS VOYAGEURS

Un grand concours de pigeons voyageurs doit avoir lieu prochainement de Tours à Paris. Comme on le sait, la vitesse ordinaire de ces intéressants volatiles est de 80 kilomètres à l'heure, soit 4,333 mètres par minute. Citons cependant le cas de quatre pigeons appartenant au comte Karolyi, qui, dans un concours en 1884, firent en sept heures le trajet de Paris à Buda-Pesth. Les voyageurs avaient donc fait 134 k. 7 par heure, 2 k. 25 par minute et 37 mètres à la seconde.

ATTEINT DU CROUP

On écrit de Montrichard :

« Le docteur Elnitz, qui avait contracté le croup en soignant la petite Béria, va de mieux en mieux, grâce aux soins assidus et éclairés, de jour et de nuit, dont il a été, sans cesse, entouré pendant sa cruelle maladie.

» Le docteur Arnould, venu pour rester auprès de lui et voir ses malades, a fait preuve du plus grand dévouement.

» Cette issue est d'autant plus heureuse que le début était des plus menaçants. »

ENTERRÉE VIVANTE

On écrit de Tours, 10 septembre :

« On enterrait hier, à Villeloin (Indre-et-Loire), la troisième femme d'un habitant nommé Noailles.

» Le maire, sur la simple demande du mari, délivrait le permis d'inhumer.

» On descendit le cercueil dans la fosse, puis le fossoyeur Pinault s'en alla. A une heure, il revenait combler la fosse lorsque, à sa grande frayeur, il entendit frapper plusieurs coups. Sans perdre un instant, il court prévenir le curé qui arrive accompagné d'un de ses confrères. Là, les trois hommes prêtent l'oreille et, au bout de quelques minutes, reconnaissent que le doute n'est plus possible ; on court prévenir, à défaut du maire (qui habite Saint-Aignan), l'adjoint et le mari, puis on détérre le corps. Il était trop tard, la femme était bien morte cette fois, probablement étouffée.

» Toute la population est indignée. »

MORT DU DUC DE BRISSAC

Le duc de Brissac, dont la santé donnait, depuis quelque temps, de grandes inquiétudes, est mort avant-hier, à deux heures et demie, à l'âge de soixante-quinze ans.

Le duc était le père du marquis de Cossé-Brissac, chambellan de Napoléon III, décédé en 1874, en Suisse, des suites de blessures reçues pendant la guerre.

Le marquis avait épousé M^{lle} Jeanne Say, devenue, depuis, M^{me} de Trédern.

Son second fils est le chef d'escadrons au 6^e chasseurs, Maurice de Brissac, qui s'est marié avec M^{lle} de Boisdiver ; le troisième enfin, secrétaire d'ambassade, M. Pierre de Brissac, s'est marié avec M^{lle} Sellière.

Homme de bien dans toute l'acception du mot, le duc de Brissac était vice-président de la Société des Amis de l'Enfance et membre de la Société de Saint-Jean. Décoré pendant la guerre, où il fut fourrier d'ambulance, son âge ne lui permettant pas de servir mieux son pays, il laisse de profonds regrets chez ceux qui l'ont connu.

Sa mort met en deuil les familles de Lagrange, de Mortemart, de Beauveau, de Noailles, de Lorge et de Ligne.

Le titre de duc de Brissac passe mainte-

nant à son petit-fils François, aujourd'hui élève à l'École de Saint-Cyr et frère de M^{lle} de Brissac, mariée il y a deux ans au prince Ernest de Ligne.

Un service aura lieu demain vendredi sans doute à la Madeleine. Obsèques lundi à Brissac où le corps sera inhumé dans le mausolée, tombeau de la famille situé dans le parc du château.

AFFREUX ACCIDENT DE MACHINE A BATTRE

On écrit du Blanc (Indre), le 14 septembre :

« Une terrible catastrophe survenue dans le village de Ciron, à 4 kilomètres d'ici, vient de jeter le deuil dans plusieurs familles.

» La locomobile d'une machine à battre du domaine de la Ménagerie, appartenant au comte de Bondy, a soudain fait explosion au moment où de nombreux ouvriers étaient occupés à leur travail.

» Les débris de la machine ont été projetés dans toutes les directions.

» On compte huit morts et cinq blessés, dont deux très grièvement. Les secours ont été promptement organisés, mais l'émoi est très grand dans la localité, qui compte à peine douze cents habitants.

» On suppose que cette catastrophe est due à l'inexpérience du chauffeur, victime lui-même de l'explosion, car la locomobile était neuve. »

Guérison merveilleuse des cors aux pieds

M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les **CORS AUX PIEDS**, **ŒILS DE PERDRIX**, **OIGNONS**, **DURILLONS** et **ONGLES INCARNÉS**, sans occasionner la moindre douleur, est visible à **Saumur**, *Hôtel de la Paix*, de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE SUR DEMANDE.

Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui ont été faites, M. Merlet a bien voulu prolonger son séjour dans notre ville jusqu'au samedi 15 septembre courant, délai irrévocable.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 septembre.

La séance est calme sans faiblesse : le 3 0/0 cote 84.35 ; le 4 1/2 0/0 105.85.

Toujours même animation et même fermeté sur le Crédit Foncier qui se négocie à 1,372. Les obligations foncières et communales restent les faveurs de l'épargne et des capitaux soucieux de placements à bons revenus et sans risques.

La Société Générale est en nouvelle hausse à 480.

Les Dépôts et Comptes courants se sont avancés à 607. La Banque d'Escompte se traite à 526.

L'obligation de la Société des Immeubles est demandée à 386.50. Il faut s'attendre à une hausse prochaine.

On annonce pour le 20 septembre l'émission de 100,000 obligations de 500 fr. du Gouvernement de Cordova (République Argentine). Ces titres rapportant 30 francs par an et remboursables en 33 ans par tirages annuels seront émis au prix de 482.50. Jouissance du 1^{er} octobre prochain.

D'après les derniers renseignements qui nous parviennent, l'émission 4 1/2 du Gouvernement portugais faite par la Banque d'Escompte aurait été convertie plus de quatre fois.

Le Panama fait 266.

La Foncière-Vie escompte à ses assurés les résultats éventuels de la participation en limitant le nombre des primes (assurance en cas de décès vie entière), sans augmenter le montant de la prime. Ainsi une personne de 30 ans n'aura à payer que 27 primes quelle que soit la durée de son existence.

Les Comet se traitent entre 17 et 20 fr. ; le Comet Smelling Works qui vont être cotées à la Bourse, sont l'objet de demandes suivies à 75 et 80 fr.

Les actions et obligations de nos chemins de fer sont bien tenues.

FAITS DIVERS

UNE VILLE BRETONNE A PARIS

On jette en ce moment, en plein Paris, sur le flanc du Trocadéro, les fondements d'une ville bretonne, avec son enceinte moyen âge, qui renfermera les plus beaux spécimens de la Renaissance ogivale bretonne.

A côté des façades de Josselin et de Kergristi, on bâtit en pierres et bois du pays un village entier, fait des plus curieuses

maisons d'Armoir, avec les halles de Lesneven, l'église de Lamballe, le moulin de Landerneau, une ferme de Cornouailles.

On entrera par la porte de Guérande, on sortira par celle de Dinan.

Les musées et les amateurs de Bretagne aideront à cette reconstitution par leurs collections de peinture d'art et d'archéologie. En outre, le village breton aura ses habitants, venus de la Bretagne même pour offrir les produits du pays aux visiteurs et pour donner, par leurs usages et leurs mœurs, toute l'illusion de la sincérité à cette exhibition lointaine.

ACCIDENT AUX COURSES DU CREUZOT

Un triste accident vient d'arriver à la réunion des courses du Creuzot.

Le lieutenant Lefort, du 13^e dragons, en garnison à Joigny, qui venait de remporter le second prix de la course précédente en montant brillamment le cheval *Bataillon*, prenait part au grand steeple-chase, lorsque son cheval *Archipel* vint heurter l'obstacle de la barre et s'abattit sur son cavalier désarçonné par la violence du choc.

Relevé sans connaissance, le blessé reçut les soins pressés du docteur Defontaine, chirurgien-chef des usines, assisté de deux autres médecins.

Malgré tous ces soins, un épanchement au cerveau s'est produit, et l'infortuné officier a succombé dans la soirée.

Cet accident a d'autant plus étonné l'assistance que l'obstacle où l'accident s'est produit était d'une faible hauteur, et placé dans une ligne droite. En outre, le terrain, à l'endroit de la chute, était formé d'une épaisse couche de sable.

M. Schneider a aussitôt contremandé la fête qui devait avoir lieu le soir à la Verrière.

Son frère, lieutenant au 4^e dragons, à Chambéry, est arrivé au Creuzot lundi soir, à 6 heures 1/2.

Les obsèques ont eu lieu mardi, à 10 heures ; la cérémonie religieuse s'est faite à l'église Saint-Laurent-du-Creuzot, puis le corps a été transporté à Rouen.

M. Lefort (Paul) était né le 28 juillet 1856, à Rouen ; il était le jumeau de son frère Albert. Tous deux sont sortis de Saint-Cyr.

Rien de plus fréquent que d'entendre dire : « J'ai mal au cœur, je ne puis pas manger, je ne sais plus que faire. » Rien de plus simple cependant, ces symptômes prouvent que l'estomac n'est pas en ordre. Prenez une ou deux Pilules Suisses à chaque repas, et vous verrez le mal disparaître de suite.

Dernières Nouvelles

GRÈVE EN ALGÉRIE

Bidah, 11 septembre.

Le bruit court qu'une nouvelle grève est sur le point d'éclater parmi les terrassiers des gorges de la Chiffa.

INONDATIONS EN ESPAGNE

Madrid, 12 septembre.

Les inondations continuent dans les provinces de Murcie, d'Almería et de Grenade. Les populations sont consternées.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

Pâtés de foies gras (Marque Gratz, de Strasbourg), depuis 1 fr. 90.

Mortadelle de Bologne à 1 fr. 40.

Pâtés truffés de gibiers (Marque Dian).

TOUTE BOÎTE FACILE A OUVRIR.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, et de M^e BRAC et GAUTIER, notaires à Saumur.

VENTE

SUR LICITATION
Aux enchères publiques,
Le DIMANCHE 23 septembre 1888, à une heure, en l'étude et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, de :

La Propriété des CAPUCINS, située à Saumur, quartier de la Visitation, rue de l'Arsenal, n° 2, consistant en maison et dépendances, ateliers, cours et jardins et une saulaie.

Contenance: un hectare quatre-vingt-sept centiares environ.
Revenu évalué: 2,700 francs.
Mise à prix: 40,000 francs.

S'adresser, pour tous renseignements :

- 1° A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière;
- 2° A M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange;
- 3° A M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

TRES VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT
7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.
Convient pour un hôtel ou maison de commerce de gros.
S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

VILLE DE TOURS
Collection de 68 Tableaux

DE MAÎTRES ANCIENS
OBJETS D'ART ET TAPIS
D'une grande valeur artistique
Le tout provenant du Château de Chenonceaux, appartenant à M^{me} Pelouze, dont la vente aura lieu à Tours, non le mercredi 19 septembre, mais le JUDI 27 SEPTEMBRE 1888, à 1 heure, rue de la Préfecture, 26, par le ministère de M^e FONTAINE, commissaire-priseur à Tours, chez lequel se distribue le catalogue.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1889,

DEUX MAISONS DE COMMERCE

L'une, rue d'Orléans, 44; l'autre, rue de la Tonnelles, 20.

S'adresser au propriétaire, M. REYNEAU, rue d'Orléans, 41, et à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

Au Comptant
Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côtes à 80 et 100 francs la barrique;
Vin rouge nouveau à 80 fr.;
Vin rouge supérieur à 100 francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins sont à 1/2 à 10 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées.

S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Pavillon

A VENDRE

Une très bonne JUMENT de selle, très sage, âgée, taille 1 m. 60, robe bai-brun.

S'adresser hôtel de la Gare, Verantès.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Une grande et belle MAISON

Avec remise et écurie, terrasse et jardin, rue de Bordeaux, 13.

S'adresser à M^{me} AMOUREUX, en face la maison.

EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un apprenti.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Journal hebdomadaire
Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :
Six mois 7 fr.
Un an 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

UNE FEMME, d'une quarantaine d'années, demande des journées comme LAVEUSE ou comme FEMME DE MÉNAGE.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une CHARRETTE en bon état, pouvant se transformer à volonté et servir comme tombereau et pour le transport des fourrages.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.



SAVON MARBRÉ 1^{er} BEAU SANS FRAUDE
SAVON BLANC
1^{re} qualité garanti pur à 60 0/0 d'huile
LE TIGRE

CHAUVET & C^{ie} — MARSEILLE
Spécialité du Savon « NORMAL ». Seul produit extra pur GARANTI SANS AUCUNE ADDITION D'EAU.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 SEPTEMBRE

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.	
1 %	84 30		Est	800	802 50	Obligations			Gaz parisien	525	522 50
2 % amortissable	86 85		Paris-Lyon-Méditerranée	1315	1316 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	538	532	Est	398	397
2 % (nouveau)			Midi	1170	1170	1865, 4 %	520	523	Midi	401	401 50
4 1/2 % (nouveau)	105 70	105 72	Nord	1610	1610	1869, 3 %	408	408 25	Nord	412 75	413 25
Obligations du Trésor	509	509	Orléans	1347 50	1351 25	1871, 4 %	523	521 50	Orléans	409 75	409 50
Banque de France	3760	3760	Ouest	935	930	1875, 4 1/2 %	398 50	397 50	Ouest	402	402 50
Société Générale	478 75	480	Compagnie parisienne du Gaz	1417 50	1412 50	1876, 4 %	522	524	Paris-Lyon-Méditerranée	389 75	398 50
Comptoir d'escompte	1050	1050	Canal de Suez	3235	3237 50	Bons de liquid. Ville de Paris	529	528 25	Paris-Bourbonnais	401	401
Crédit Lyonnais	630	630	C. gén. Transatlantique	550	548 75	Obligations communales 1870	476	477	Canal de Suez	602 50	605
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1370	1375	Russe 5 0/0 1870	101	100 50	Obligat. foncières 1879 3 %	485	485 50	Panama 6 0/0	315	345
Crédit mobilier	402 50	405				Obligat. foncières 1 83 3 %	388	389			
anal Intér.-Panama	266 25	268 75									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.
	matin	soir					
Paris			7 25		12 50	7 55	11 25
Chartres	6		9 33	2 53	9 44	1 33	
Chât.-d-Loir	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4 49
Noyant-Méon	11 29		12 54	3 9	7 36	1 13	5 31
Linières-Bou-	11 39			3 21	7 47		6 2
Vernantes	11 53			3 36	7 49		6 13
Blou	12 5			3 48	8 11		6 23
Vivy	12 15			3 59	8 20		6 31
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48	6 42
(départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54	6 53
Nantilly (arr.)	12 41			4 24	8 41		7
SAUMUR (Etat) (arr.)	12 51			4 36	8 51		7 11
(départ.)		8 31	10 37		4 13	8 30	6 50
Nantilly (départ.)	8 37	10 44		4 25	8 43		7 3
Chacé-Varr.	8 48	10 52		4 31	8 49		7 9
Brézé-s.-Cyr	9 2 11			4 39	8 56		7 17
Montreuil	9 19	11 24		4 49	9 8		7 29
Thouars		11 57	2 34	5 33	9 38	2 44	8
Niort		8 58	4 24	7 59	4 33	10 37	
Saintes			6 28	11 05	6 14	2 3	
Bordeaux			9 59	3 36	9 62	4 54	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Mixte	Expr.	Mixte	Expr.
	matin	soir					
Bordeaux			5 15		8 20		3
Saintes			7 15	8 48	11 39		6 26
Niort			9 32	10 20	2 5	5 30	8 10
Thouars			12 14	12 32	1 30	4 15	8 21
Montreuil	9 35	6 38		12 59	2 03	4 55	9 06
Brézé-s.-Cyr	9 55	7 18			2 38	5 18	9 41
Chacé-Varr.	10 07	7 27			2 46	5 22	9 49
Nantilly (arr.)	10 13	7 34			2 51	5 21	9 55
SAUMUR (Etat) (arr.)	10 22	7 45			3 02	5 42	10 03
(départ.)		7 25	11 25		2 41	5 20	
Nantilly (départ.)	7 38	11 36			2 53	5 33	
SAUMUR (Orl.) (arr.)	7 47	11 44	1 29	3 01	5 41		10 58
(départ.)		7 57	11 54	1 37	3 05	5 45	
Vivy		8 10	12 09		3 17	5 57	
Blou		8 19	12 18		3 26	6 06	
Vernantes		8 32	12 33		3 39	6 18	
Linières-Bou-		8 45	12 46		3 51	6 30	
Noyant-Méon		8 59	1 2	4 04	6 42		11 42
Chât.-d-Loir		10 7	2 15	2 53	5 09	7 48	12 24
Chartres		2 50	5 51	9 37	12 4	3 22	
Paris		5 25		8	11 50	2 27	5 10

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Direct mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 55	9 35
La Ménitré	2 52	7 10	9 09	11 38	3 42	6 10	10 11
Les Rosiers		7 19	9 17	12 07	3 52	6 45	
St-Clément		7 26		12 14	3 59	6 52	
St-Martin		7 33		12 21	4 07	7 00	
Saumur (a.) (départ.)	3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 52	10 20
Varennes	3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7	
Port-Boulet		8 05	9 44	12 51	4 45	7 13	
Langeais		3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 39
Tours		4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08
Paris		5 05	9 42	11 05	2 23	6 25	8 51

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	9 37	4 31	Chinon	7 43	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 30	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 36

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50		6 15
Moncontour	7 41	15 49	2 27		8 22
Loudun	8 42	1 46	3 4		9 24
Montreuil (a.) (départ.)	9 21	3 44	4 38		10 9
le Vaudelnay	9 40	4 29	5 2	9 30	
Baugé	9 50	5 30	5 19	9 52	
Doué	9 57	6 18	5 26	10 1	
Martigné	10 17	7 5	5 48	10 24	
Angers	11 45	9 56	7 10		

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 24	1 51	8 31
Montreuil (a.) (départ.)	6 48	9 26	12 48	2 01	8 41
Loudun	7 36		1 26	2 15	9 14
Moncontour	8 24		4 14	3	10 13
Poitiers	8 55		6 3	3 29	10 48

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Direct mixte soir
Tours	1 23	5				